



Entre voisins , mur et hauteur: lois et règles

Par **brun62**, le **10/02/2008 à 11:43**

Salut, j'aimerais savoir si il existe des normes , des règles pour pour la hauteur des murs, des toles séparant 2 habitations.
En effet, la maison que je loue est séparé (côté Est/sud EST) par un mur en partie en parpaing et en partie en tôle genre pvc polyester.
Ce mur semble servir à une serre, abri géant de la voisine qui à fond dans les plantes, oiseaux, etc.... (Cette dame est propriétaire).
ça monte à 4 metres de haut et du coup le soleil est chez nous que vers 14h30.
Autant dire qu'on en profit très peu.
Notre jardin n'étant pas large , on peut difficilement profiter du rayonnement solaire. (largeur entre 4 et 3 .5mètres).
Y a t'il des lois , des règles ?
Voir photos (pour comparer je mesure 1m70):
<http://www.casimages.com/img.php?i=0802101120202296158.jpg>
<http://www.casimages.com/img.php?i=0802101120202296158.jpg>

Par **Antoine ETCHEVERRY**, le **11/02/2008 à 10:15**

Bonjour,
A qui appartient ce mur?
A votre voisine ou est ce un mur mitoyen?
Dans tous les cas, vous pouvez agir sur le fondement des troubles de voisinage ou pour perte d'ensoleillement.
Cordialement,
Antoine ETCHEVERRY
www.etchevery-avocat.com